



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES  
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

**OPERATION 495**

**AMENAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS  
ET VALORISATION DU MILIEU NATUREL  
DE LA COMMUNE DE LE THILLAY**

**ACTE D'ENGAGEMENT  
(AE)**

Rédigé par la Responsable des  
Services Techniques,

A Bonneuil-en-France le :

Déborah MARCO

Vérifié par le Directeur Général,

A Bonneuil-en-France le :

Éric CHANAL

Vu et approuvé par le Président du Syndicat,

A Bonneuil-en-France le :

Guy MESSAGER

912

## ACTE D'ENGAGEMENT

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Pouvoir adjudicateur

S.I.A.H

### Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président du SIAH

### Objet du marché

Opération 495 : Marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel de la commune de le Thillay.

### Mode de passation

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Les candidats sont informés de ce qu'une négociation sera possible.

### Identifiants

**Ordonnateur** : Monsieur le Président du SIAH

**Comptable public assignataire des paiements** : LE RECEVEUR DE GONESSE

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics** :  
Le représentant du Pouvoir Adjudicateur

### Contenu de l'acte d'engagement

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.

**CONTRACTANT**

**Je soussigné,** (Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique)

Nom : .....

Prénom : .....

Domicilié à : .....

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :  
.....

Domicilié à : .....

Agissant pour le nom et le compte de la Société :  
.....

Domiciliée à : .....

N° d'identité SIRET : .....

N° d'inscription SIREN : .....

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :  
.....

Code APE : .....

**Nous soussignés,** (Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement)

**Cotraitant 1**

Nom : ROSIET

Prénom : Philippe

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :  
.....

Domicilié à : .....

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

Domiciliée à : Atelier CEPA DE S.L. Conception Etudes Paysages et Génie Ecologique  
18 rue Jean Marie Paul March BP 217  
94203 Ixy sur Seine cedex

N° d'identité SIRET : 415 012 632 000 22

N° d'inscription SIREN : .....

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :  
RCS Auteuil D415 012 632

Code APE : 7112 B

Nous soussignés, (Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement)

Cotraitant 2

Nom : ..... Marti .....

Prénom : ..... Régine .....

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....  
Domicilié à : .....

Agissant pour le nom et le compte de la Société :

.....  
Domiciliée à : ..... HYDRATEC SA .....

.....  
42 Quai de la Repte .....

.....  
75012 Paris .....

N° d'identité SIRET : ..... 301 392 589 000 85 .....

N° d'inscription SIREN : ..... 301 392 589 .....

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

.....

Code APE : ..... 712B .....

**Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement solidaire**

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières de l'opération 495 et des documents qui y sont mentionnés.
  - Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.
- Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise

Artelia CEPABE

est désignée mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

**Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement conjoint**

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières de l'opération 495 et des documents qui y sont mentionnés.
  - Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.
- Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés conjoints, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise

est désignée mandataire des entrepreneurs groupés conjoints.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

**Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que titulaire unique**

- Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières de l'opération 495 et des documents qui y sont mentionnés.
  - Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.
- Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ML

# 1. Objet du marché

## 1.1 Objet du marché

Le présent marché de maîtrise d'œuvre, passé en application des dispositions du Code des Marchés Publics a pour objet la réalisation d'aménagements de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel de la commune de le Thillay.

## 1.2 Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage du présent marché est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne.

## 1.3 Comptable assignataire

Le comptable assignataire des paiements est Monsieur le Trésorier Principal de Gonesse (95500).

## 1.4 Catégorie d'ouvrages et nature des travaux

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrages « Infrastructure » au sens de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, dite loi MOP.

## 1.5 Eléments de mission

Le présent marché est constitué d'une tranche ferme et de 4 tranches conditionnelles :

- ▶ Tranche conditionnelle n°1 la réalisation d'une semaine de mesures supplémentaires dans le cadre de l'étude hydraulique intégrée dans la phase APS ;
- ▶ Tranche conditionnelle n°2 pour l'élaboration des préconisations et du cahier des charges pour les études géotechniques ;
- ▶ Tranche conditionnelle n°3 pour l'élaboration du dossier réglementaire d'autorisation ;
- ▶ Tranche conditionnelle n°4 pour l'élaboration du dossier de déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire ;

La mission de maîtrise d'œuvre du présent marché est constituée des éléments suivants (au sens du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé). Le contenu de chaque élément de mission est celui qui figure à l'annexe III de l'arrêté du 21 décembre 1993.

Code Elément	Libellé élément	Tâches élémentaires
FAIS	Etudes de faisabilité	Collecte et analyse des données
		Visite des lieux et analyse du site
		Analyse des contraintes foncières, données techniques et financières
		Proposition de différents scénarii et vérification de la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes
AVP	Etudes d'Avant Projet Sommaire	Etude hydrologique
		Etude hydraulique
		Etude des divers aménagements à réhabiliter, à créer
		Etude écologique et paysagère
		Conception générale du projet, note de calcul du dimensionnement des ouvrages, Calendrier de réalisation et estimation provisoire
AVP	Etudes d'Avant Projet Définitif	Permettre au maître d'ouvrage de confirmer la décision de réaliser l'ouvrage
		Etablir l'estimation définitive du coût prévisionnel et la durée des travaux
		Etablir le forfait de rémunération
		Etablir certains dossiers administratifs et missions d'assistance au maître d'ouvrage
PRO	Etudes de projet	Préciser la solution retenue
		Fixer les caractéristiques et dimensions des différents ouvrages de la solution retenue
		Préciser les dispositions générales et spécifications techniques des équipements
		Etablir le coût prévisionnel des travaux décomposés en éléments techniques fonctionnels
		Proposer la décomposition éventuelle en lots
		Evaluer les coûts d'exploitation et de maintenance

ACT	Assistance pour passation des contrats de travaux	Préparer la consultation des entreprises
		Examiner les candidatures
		Analyser les offres et les variantes
		Préparer la mise au point des marchés
		Etablir certains dossiers administratifs et missions d'assistance au maître d'ouvrage
Etudes d'exécution	Visa	S'assurer que les documents d'exécution respectent le projet et délivrer un visa
DET	Direction de l'exécution des travaux	S'assurer que les ouvrages en cours de réalisation respectent le projet
		Délivrer les ordres de services, établir les PV, diriger les réunions de chantier, rédiger les comptes-rendus hebdomadaires, procéder aux constats contradictoires
		Vérifier les projets de décomptes mensuels et de décompte final et établir les états d'acomptes et de décompte général
		Assister le maître d'ouvrage en cas de litige sur exécution ou règlement
OPC	Ordonnancement- pilotage-coordination	Mise au point du planning
		Coordination des différents intervenants
AOR	Assistance pour opérations de réception	Organiser les opérations préalables à la réception
		Assurer le suivi des réserves
		Procéder à l'examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage
		Constituer le dossier des ouvrages exécutés

**Les prestations supplémentaires exigées au niveau de la mission AVP comprennent l'élaboration des dossiers de consultation et l'aide au choix des titulaires concernant les reconnaissances géotechniques.**

Il sera fourni 10 exemplaires des dossiers d'études (DIAG, AVP et PRO) et 10 exemplaires du DCE (dont un reproductible). Si le maître d'ouvrage souhaite disposer d'exemplaires supplémentaires du DCE, en vue de la consultation des entreprises, ils feront l'objet d'une facturation séparée du présent marché.



## 2. Offre de prix

Conformément à l'article 74.II et III du code des marchés publics, une prime est versée pour toute remise de prestations. La rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation.

### 2.1 Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix :

- est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur du mois en cours appelé mois m<j études,
- résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article «Eléments de mission» du présent acte d'engagement.

### 2.2 Enveloppe financière affectée aux travaux

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de : 500 000 Euros hors TVA.

Le coût prévisionnel des travaux est établi dans les conditions prévues à l'article 9 du cahier des clauses administratives particulières.

### 2.3 Rémunération du maître d'œuvre

Forfait provisoire de rémunération en € HT :	124'920,00
TVA au taux de 20 %	24'984,00
Total € TTC	149'904,00
Arrêté en toutes lettres à	Cent quarante neuf mille neuf cent quatre euros, toutes taxes comprises.

Déclaration de sous-traitance :

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre l'effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes, sur la durée totale du marché, est de :

-Montant hors taxe : MEANT  
-TVA (taux de 20 %) :  
-Montant TTC :

Soit en lettres :

Dans le cadre d'une sous-traitance déclarée en cours d'exécution du marché, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation à la Collectivité ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de.....Euros T.T.C.

Soit en lettres :

..... **NEANT** .....

.....

.....

#### 2.4 Répartition du forfait initial de rémunération par élément de mission

La répartition du forfait initial de rémunération par élément de mission est la suivante :

Eléments de mission	Répartition %	Honoraires en € H.T.		
		Missions	Dossiers	TOTAL avec T.C.
FAIS	28,5		/	35' 630,00
AVP (APS et APD)	50,2			62' 660,00
PRO	4,8			6' 000,00
ACT	4,4			5540,00
VISA	1,4		/	1' 800,00
DET et OPC *	9,9		/	12' 390,00
AOR	0,8		/	900,00
<b>TOTAL</b>	100			<b>124' 920,00</b>

\* y compris report phase 2, études d'exécution et réunions

### 3. Délais

Les délais d'établissement des documents d'étude et dossiers administratifs sont les suivants :

- FAIS 20 semaines dont 12 semaines de me dme)
- AVP 10 semaines
- PRO 8 semaines
- DCE 8 semaines

Le délai d'établissement des dossiers administratifs est fixé, pour chaque phase de procédures regroupées, à 10 semaines.

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7.1.1 du CCAP.

### 4. Forme du groupement- Paiements

Il est précisé qu'en cas de groupement, ce dernier devra prendre la forme d'un groupement conjoint ou solidaire en application de l'article 51 du code des marchés publics.

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des clauses administratives particulières.

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Prestataire unique</b>		<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>	
Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :			
Compte ouvert à l'organisme bancaire :			
A :			
Au nom de :			
Sous le numéro :			
Code banque :			
Code guichet :			
Clé :			
IBAN :			
BIC :			
<i>(joindre un RIB ou RIP)</i>			

<b>Avance</b>		<i>Partie à valoriser si vous répondez en tant que titulaire unique</i>	
Il est prévu une avance.			
Toutefois, le titulaire doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire, à concurrence de 5 % du montant total TTC du marché			
L'entreprise désignée ci-avant :			
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Refuse de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières.</b>			
<input type="checkbox"/> <b>Accepte de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières.</b>			

**Groupement conjoint** Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement conjoint

Cotraitant 1 :  
Répartition des paiements :

Cotraitant 2 :  
Répartition des paiements :

**Groupement solidaire** Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire

**Paiement des sommes sur un compte unique.**  
Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

**Paiement des sommes sur des comptes séparés**  
Les paiements seront effectués suivants les modalités définies ci-après :

Cotraitant 1 : **Atelra CEPAGE**  
Répartition des paiements : **61 305,00 € HT**

Cotraitant 2 : **Hydratec SA**  
Répartition des paiements : **63 615,00 € HT**

**Avance** Partie à valoriser si vous répondez en tant que groupement

Il est prévu une avance.  
Toutefois, les membres du groupement doivent justifier de la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire, à concurrence de 5 % du montant total TTC du marché

**Les entreprises groupées désignées ci-après refusent de percevoir l'avance prévue dans le Cahier des clauses administratives particulières :**

1 : **Atelra CEPAGE**

2 : **Hydratec SA**

**Les entreprises groupées désignées ci-après acceptent de percevoir l'avance prévue au Cahier des clauses administratives particulières :**

1 : .....

2 : .....

*ML*

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

### Cotraitant 1 :

Compte ouvert à l'organisme  
bancaire :

A :

Au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :

IBAN :

Code guichet

BIC :

(joindre un RIB ou RIP)

### Cotraitant 2 :

Compte ouvert à l'organisme  
bancaire :

A :

Au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :

IBAN :

Code guichet

Clé

BIC :

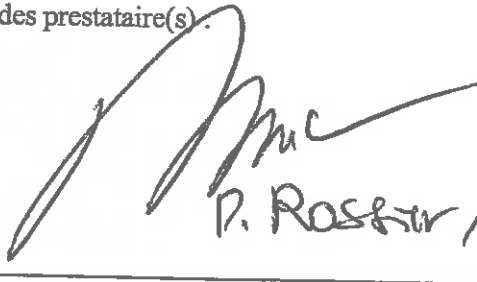
(joindre un RIB ou RIP)

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Fait en un seul original

à : Ivry sur seine le : 10 septembre 2015

Signature(s) du/des prestataire(s).

  
P. Rosier, gérant

**CEPAGE S.C.**  
18, rue Jean-Marie Poulmarch - B.P. 217  
94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex  
Tél. 01 46 58 50 00 - Fax 01 46 58 88 33  
RCS Créteil D 415 012 632

### Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Guy MESSAGER

Président du Syndicat  
Maire honoraire de Louvres



A : ..... le : 23 NOV. 2015

### Contrôle de légalité

Le représentant du pouvoir adjudicateur certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat le :

### Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le : .....

- Le prestataire.
- Le mandataire du groupement.

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le : .....

- Par le prestataire.
- Par Le mandataire du groupement destinataire.

Pour Le représentant du pouvoir adjudicateur,

A : ..... le : ..... (date d'apposition de la signature ci-après)

ANNEXE 1

A compléter si les membres du groupement solidaire souhaitent être payés sur des comptes différents. Il est important d'indiquer la part des travaux HT et en euros de chacun dans la rubrique (a).

Répartition des paiements (a)	Désignation de l'Entreprise	Désignation du compte à créditer
Pour le Membre N°1	Nom de l'Entreprise	Etablissement (libellé en toutes lettres)
	Raison sociale	Adresse
	Adresse	Titulaire du compte Numéro de compte
Pour le Membre N°2	Nom de l'Entreprise	Etablissement (libellé en toutes lettres)
	Raison sociale	Adresse
	Adresse	Titulaire du compte Numéro de compte
Pour le Membre N°3	Nom de l'Entreprise	Etablissement (libellé en toutes lettres)
	Raison sociale	Adresse
	Adresse	Titulaire du compte Numéro de compte

ANNEXE 2

MODELE D'ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE  
(DC4)

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Le présent modèle est à reproduire en autant d'exemplaire qu'il y aura de sous-traitant présentés lors de l'attribution du marché.

Annexe n° .....

Opération 495 : Marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel de la commune de le Thillay.

- Titulaire .....
- Objet .....

**PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES**

- Nature .....
- Montant €HT .....

**SOUS-TRAITANT**

- Nom, raison ou dénomination sociale.....
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société.....
- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN).....
- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers .....
- Adresse.....
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) .....

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes .....
- Date (ou mois) d'établissement des prix .....
- Modalités d'actualisation des prix .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections, et retenues diverses .....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :Le président du SIAH

**COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS**

- Le Trésorier Payeur Général

Le Pouvoir Adjudicateur  
.....

L'entrepreneur  
.....

Le mandataire  
.....

(1) - P.J. : Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.  
Une attestation sur l'honneur du sous-traitant concerné indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du travail.